

## Transfert en licence Droit international Paris I

Par **Rider**, le **31/12/2005** à **03:07**

Bonjour...

Voilà je suis en 2ème année de droit et l'année prochaine je voudrais faire la licence de droit international qu'est proposée à panthéon-sorbonne (paris 1) en UFR7...

Je voudrais savoir si ce transfert est automatique (je suis à poitiers) ou s'il est possible que ma demande soit rejetée (il est vrai que mes notes ne sont rien d'autre qu'acceptables... ?), même si je suis très bon en langues étrangères (lol), sachant que j'ai une raison valable de transfert...

[http://www.univ-paris1.fr/formation/jur ... ue306.html](http://www.univ-paris1.fr/formation/jur...ue306.html)

Merci d'avance de vos réponses et d'ici là bonne année...

Par **estrellajurkid**, le **14/01/2006** à **15:59**

je crois que c'est possible ! logiquement ça le fais mais pour tes notes je sais pas trop voir avec des gens qui sont à panthéon :s

Par **mathou**, le **14/01/2006** à **18:10**

En principe, un transfert ça se passe en deux temps :

- tu envoies un courrier à la fac d'accueil pour demander une fiche " transfert-arrivée " sur laquelle se trouvent les indications de la marche à suivre ( vaut mieux le faire tôt, c'est une simple feuille, et avec le temps d'acheminement... en même temps tu as tout ici :

[http://www.univ-paris1.fr/formation/jur ... le726.html](http://www.univ-paris1.fr/formation/jur...le726.html) )

- tu demandes à ta fac la fiche " transfert-départ " : sur celle-ci il y a une partie réservée à ton doyen qui écrit s'il approuve ta demande ou s'il ne l'approuve pas. C'est cette feuille que tu ajoutes au dossier de pré-inscription.

J'ai demandé un transfert ( deux en fait lol ) et j'ai discuté avec le personnel du service des transferts de Paris I, beaucoup m'ont dit que s'il y avait une raison valable de transfert ( comme tu sembles avoir ) en général les demandes étaient acceptées par rapport à cette

raison, pas seulement pour les notes.

Par **Ana**, le **19/01/2006** à **20:33**

je souhaite moi aussi faire une demande de transfert mais est-ce que ça marche même si les universités choisies ne sont pas de la même académie?

et sinon, qu'est-ce qu'il considère comme une raison valable?

voilà merci d'avance pour vos réponses!

(j'aimerais demander Assas, Paris I, et Nanterre voir aussi Rennes I)

Par **mathou**, le **20/01/2006** à **00:34**

:)

Bien sûr que ça marche entre académies Image not found or type unknown

Comme raison valable, ça dépend : problèmes de santé, déménagement, mariage... Mais certaines facs (regarde pour Assas, je ne suis pas sûre) demandent impérativement un avis favorable du doyen de ta fac d'origine. D'autres acceptent les demandes directement.

Par **sabine**, le **20/01/2006** à **08:42**

De toute manière lorsque l'option que tu veux choisir n'existe pas dans ta fac, c'est une raison légitime non??

Parce que nous il n'y a qu'une maîtrise de droit privé et je ne me vois pas du tout faire ça!!  
:lol:

Image not found or type unknown

Par **mathou**, le **20/01/2006** à **10:00**

:lol:

Aussi, oui ! Ça a été l'un de mes motifs pour demander mon transfert à Nancy Image not found or type unknown

Par **Ana**, le **20/01/2006** à **20:08**

ok merci bcp pr vos réponses.. :)

je vais me renseigner plus sur les enseignements.. Image not found or type unknown